

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2022 B 10209

Numéro SIREN : 921 691 143

Nom ou dénomination : A3P SERVICES

Ce dépôt a été enregistré le 15/11/2023 sous le numéro de dépôt B2023/042514



BLAYAISE
D'EXPERTISE
COMPTABLE

VALÉRIE MATHET

Experte-comptable /
Commissaire aux comptes

BILAN

COMPTES ANNUELS AU

31 décembre 2022

Certifié conforme

A3P SERVICES SAS

921 691 143 RCS LYON

30 RUE PRE GAUDRY

69007 LYON



ATTESTATION

d'expert comptable

1 DESTINATAIRES

Les destinataires du présent rapport sont les dirigeants de l'entreprise A3P SERVICES SAS (anc A3PNewco)

2 MISSION

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels qui nous a été confié par l'entreprise

A3P SERVICES SAS (anc A3PNewco)

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes. Cette mission ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Les comptes de l'exercice couvrent la période du 1-nov.-22 au 31-déc.-22
et présentent les caractéristiques suivantes :

Total du bilan 100

Production vendue de services

Résultat de l'exercice

3 CONCLUSIONS

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à Blaye, le 25 MARS 2023


Valérie Mathet

BILAN ACTIF ACTIF ACTIF ACTIF

A3P SERVICES SAS (anc A3PNewco) : 31 décembre 2022

ACTIF	VALEURS BRUTES	AMORT ET PROVISIONS	VALEURS NETTES	EXERCICE N-1
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)				
STOCKS ET EN-COURS				
AVANCES & ACOMPTES VERSÉS SUR COMMANDES CRÉANCES				
Autres créances	100		100	
DIVERS				
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	100		100	
(III)				
(IV)				
(V)				
TOTAL DE L'ACTIF (0 À V)	100		100	

RENVOS		Clause de réserve de propriété	
(1) dont droit au bail		Immobilisations	
(2) part à moins d'un an		Stocks	
(3) part à plus d'un an		Créances	

BILAN PASSIF PASSIF PASSIF PASSIF

A3P SERVICES SAS (anc A3PNewco)

31 décembre 2022

PASSIF (EUR)	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Capital social ou individuel (1) dont versé :	100	
Résultat de l'exercice		
CAPITAUX PROPRES	TOTAL (I)	100
AUTRES FONDS PROPRES	TOTAL (II)	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	TOTAL (III)	
DETTES (5) ET COMPTE DE RÉGULARISATION	TOTAL (IV)	
	TOTAL (V)	
TOTAL PASSIF	100	

RENVIS

- (1) Ecart de réévaluation incorporé au capital
 Réserve spéciale de réévaluation 1959
 (2) Ecart de réévaluation libre
 Réserve de réévaluation (1976)
 (3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme
 (5) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an
 (6) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP

- * Réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants
- ** Emprunts participatifs

ANNEXE LEGALE

A3P SERVICES SAS (anc A3PNewco)

CONVENTIONS

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015 et par le règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016.

Les règles et méthodes comptables appliquées sont dans leur ensemble identiques à celles de l'exercice précédent. Ils font l'objet d'une attestation d'Expert comptable par le Cabinet BLAYAISE D'EXPERTISE COMPTABLE en exécution d'une mission de présentation des comptes annuels.

I FAITS ET CHIFFRES CARACTÉRISTIQUES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 d'une durée de 12 mois, se caractérisent par les chiffres suivants

BILAN	100
Résultat de l'exercice	
France	
Export	
ENSEMBLE DES AFFAIRES REALISEES (activité courante)	

II RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur résultant des arrêtés du Comité de la réglementation comptable. Seules sont exprimées les informations significatives.

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges. La société n'avait pas fait d'investissement au 31.12.2022

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et/ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Construction	20 à 30 ans
Agencement, aménagement, installation technique	5 à 10 ans
Matériel et outillage industriel	3 à 10 ans
Matériel de bureau et mobilier	10 ans
Matériel informatique	3 ans

PARTICIPATIONS, TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Conformément à l'avis CNC du 15 Juin 2007, les frais liés à l'acquisition (droits de mutation, honoraires et frais d'actes) des titres de participation sont incorporés au prix de revient de ces titres.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

ANNEXE LEGALE

A3P SERVICES SAS (anc A3PNewco)

STOCKS & EN COURS

L'activité de la société ne nécessite la constitution d'aucun stock en dehors des produits consommables pris en charge selon les normes comptables et/ou de la profession

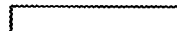
CREANCES & DETTES

Absence de créances et dettes qui s'évaluent pour leur valeur nominale.

DISPONIBILITES

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées à leur valeur nominale.

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées en prix achat. Si nécessaire, une provision pour dépréciation ramène leur valeur à celle probable de réalisation



APPROVISIONNEMENTS

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers ne sont pas incorporés dans les postes d'achats, mais ont été, le cas échéant, comptabilisés dans les différents comptes correspondants à leur nature.

PRODUITS & CHARGES EXCEPTIONNELS

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte, non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise, mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant.

OPERATIONS EN DEVISES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités

ENGAGEMENTS DE RETRAITE

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrières Il n'a pas été signé d'accord particulier au sein de l'entreprise qui a n'a pas commencé son activité

III DÉROGATIONS AUX PRINCIPES COMPTABLES

Aucune dérogation aux principes comptables n'a été mise en oeuvre.

IV INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER UNE IMAGE FIDELE

La société nouvellement créée n'avait commencé d'activité au 31.12.2022

ANNEXE LEGALE

A3P SERVICES SAS (anc A3PNewco)

V FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Néant

Circonstances qui empêchent la comparabilité d'un exercice à l'autre

Néant

Autres éléments significatifs

L'invasion de l'Ukraine par la Russie au 24 février 2022 constitue un événement de l'exercice, sans incidence financière au 31.12.2022 et ne remet pas en cause les hypothèses de clôture et la continuité d'exploitation

VI NOTES SUR LE BILAN

IMMOBILISATIONS CORPORELLES & INCORPORELLES

Ce poste n'a pas enregistré de mouvement durant l'exercice

Acquisitions ou apports

néant

Cessions, sorties ou mise au rebut

Variation nette

néant

Les variations concernent les postes suivants :

AMORTISSEMENTS

Les amortissements au début de l'exercice s'élevaient à :

La dotation de l'exercice à

Les amortissements sur éléments cédés ou sortis à

de telle sorte que le poste s'élève à la clôture de l'exercice à :

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Cette rubrique ne contient, le cas échéant, que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale et courante de l'entreprise.

CAPITAL SOCIAL

Le capital social est composé de : 100 actions
de même rang de nominal de : 1 euros, soit :

100

EMPRUNTS & DETTES ASSIMILEES

Les emprunts et dettes assimilées se décomposent de la manière suivante :

à moins d'un an

à plus d'un an et moins de cinq ans

à plus de cinq ans

PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES

néant

CHARGES A PAYER

Cette rubrique ne contient, le cas échéant, que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale et courante de l'entreprise.

ANNEXE LEGALE

A3P SERVICES SAS (anc A3PNewco)

VII ENGAGEMENTS FINANCIERS CONTRACTÉS

en matière de :

CONTRATS CREDIT BAIL

Redevances restant à payer

néant

LOYERS

Loyers restant à courir (1^{re} période engagement 9 ans)

611 380

EMPRUNTS

Intérêts des emprunts non échus

7 832

AVALS CAUTIONS ET GARANTIES RECUES

néant

SURETES DONNEES

néant

EFFETS DE COMMERCE ESCOMPTES NON ECHUS, CESSIONS DE CREANCES DAILLY, AFFACTURAGE

néant

VIII DETTES ASSORTIES DE GARANTIES RÉELLES

Sur Emprunts

IX IMPÔTS DIFFÉRÉS

ACCROISSEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔT

au taux actuel connu : néant

ALLÈGEMENT POTENTIEL DE LA CHARGE FUTURE D'IMPÔT

au taux actuel connu :

X INFORMATIONS D'ORDRE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

EFFECTIF MOYEN

A3P SERVICES

Société par actions simplifiée au capital de 845 339 euros

Siège social : 30, rue Pré Gaudry – 69007 LYON

921 691 143 RCS LYON

DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 14 JUIN 2023

AFFECTATION DU RESULTAT – RESOLUTION PROPOSEE ET ADOPTEE

DEUXIEME RESOLUTION (*Affectation du résultat*)

Prenant acte de ce que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 font état d'un résultat nul, l'assemblée décide d'affecter ledit résultat de la manière suivante :

ORIGINE :

– **Résultat de l'exercice :** 0 euros.

AFFECTATION :

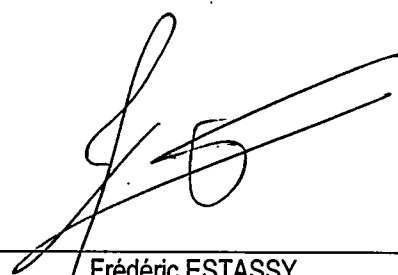
– **Au report à nouveau :** 0 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société s'établissent à **100 euros**.

Rappel des dividendes distribués

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte qu'au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, aucune somme n'a été distribuée à titre de dividende.

Pour copie certifiée conforme



Frédéric ESTASSY
Président